

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION**
ET LA **GESTION D'UNE PISCINE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
14 décembre 2020

PUBLIE LE : **23 DEC. 2020**

Délibération n°141220-13 : Avenant au contrat d'assurance « Tous risques expositions » (Lot n°3)

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le huit décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Présents

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

AIGREMONT	Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT
CHAMBOURCY	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Alain BALCAEN, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Isabelle ROUILLON, DELEGUEE TITULAIRE Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT Salma BELOUAH, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	13
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	12

PISCINE / CS – 141220-13

**OBJET : AVENANTS AU CONTRAT D'ASSURANCE « TOUS RISQUES EXPOSITIONS »
(LOT N°3)**

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération du SICGP en date du 22 mars 2016 portant adhésion au groupement de commande pour le renouvellement des contrats d'assurance ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 octobre 2017 ;

VU la délibération du SICGP en date du 13 novembre 2017 autorisant Monsieur le Président à signer le marché de prestation de service d'assurance ;

CONSIDERANT que le lot n°3 « tous risques expositions » a été attribué au courtier SIACI SAINT-HONORE ;

CONSIDERANT que la délocalisation temporaire des collections du Musée royal de Marly et l'accueil de nouveaux dépôts au sein de ses locaux engendrent une modification du contrat d'assurance de ses collections ;

CONSIDERANT que les modifications évoquées ci-dessus engendrent la nécessité de conclure des avenants ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE d'autoriser le président à signer les avenants n°1, 2 et 3 relatifs au contrat d'assurance « Tous risques expositions » (lot n°3).

ARTICLE 2 : DIT que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget du Syndicat pour la gestion du musée de Louveciennes / Marly-le-Roi.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **22 DEC. 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **23 DEC. 2020**

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal